

Procès-verbal du conseil municipal du lundi 6 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six mars à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Marcoux, régulièrement convoqué le vingt-sept février deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en la salle des mariages sous la présidence de Monsieur Pierre VERDIER, maire de Marcoux.

Présents : Pierre VERDIER, Chantal ORIZET, Michel PONCHON, Marie Thérèse LESTRA, Dominique GIRAUD, Jonathan HEIM, Jérôme MAISSE, Nathalie MARCHAND, Josiane VIALLETON, Christophe VIBOUD.

Absents excusés : Hélène EPINAT, Jean-Pierre LAFARGE.

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Michel Ponchon a été nommé secrétaire de séance.

A l'ordre du jour :

- 1) Chemins de Grande Randonnée Pays Côtes du Forez.
- 2) Piste forestière.
- 3) Aménagement de l'entrée sud du bourg.
- 4) Location de la salle des fêtes : coût du chauffage.
- 5) Cantine : prix du repas.
- 6) Acquisition de terrains : passage sous le bourg + devant la mairie.
- 7) Aménagement du terrain Durris face au restaurant.
- 8) Aménagement du terrain en face de l'école : installation de tables de pique-nique.
- 9) Avance de trésorerie au budget ombrière.
- 10) Point sur l'achat du fonds de commerce du restaurant.
- 11) Questions diverses

20 h 30 : Ouverture de la séance.

Présence publique : aucune.

- 1) **Chemins de Grande Randonnée « Pays Côtes du Forez »** : Ce projet de Loire-Forez comporte deux parcours sur l'ensemble du vignoble, de Boën sur Lignon au nord à Boisset-Saint-Priest au sud. Marcoux est bien sûr concernée par celui de la partie nord, long de 57 km. Deux passages sont prévus sur la commune, l'un traversant le hameau de La Valette en provenance de Sail et rejoignant Marcilly via Eculieux, l'autre venant de Trelins par Goutelas pour aller vers Marcilly via Les Eparons. Dans l'optique de réduire au minimum les portions goudronnées, il est envisagé de remettre en service des chemins d'exploitation abandonnés depuis longtemps, dont certains cultivés. Des discussions sont en cours avec les riverains et exploitants concernés.
Le Conseil Municipal n'est pas favorable à la remise en service de ces chemins car cela gênerait l'activité agricole.
- 2) **Piste forestière** : A la demande du Groupement Forestier, une étude a été conduite par le CNPF pour la réalisation d'une piste sur le secteur de Pierre à Jard destinée à desservir et exploiter les parcelles de bois de part et d'autre de la « Goutte des Brosses ». Pour un coût global de 48 700 €, l'opération bénéficierait d'une subvention de 39 000 €, et il resterait donc 9 700 € à la charge de la commune. Considérant l'utilité par ailleurs d'une telle infrastructure (au gabarit) en cas d'intervention pour incendie ou autres besoins, sans parler de son intérêt pour les randonneurs, le conseil après en avoir délibéré donne son accord à l'unanimité.

- 3) **Aménagement de l'entrée sud du bourg** : Il s'agit là d'un projet pour 2024, le budget voirie pour 2023 ayant déjà été consommé (routes des Arboulières, de Gouterelle, des Merlains...) Des travaux sur les réseaux (eau, électricité entre autres) sont programmés rue du Bourg, en liaison avec un lotissement à venir à La Plantée (entre la Salle des Fêtes et la route de Gouterelle). Nous souhaitons profiter de l'occasion pour aménager un chemin piétonnier et assainir la pièce d'eau dite «le Pêcher». Le projet est présenté au conseil qui est invité à cogiter sur la question. Nous aurons l'occasion d'y revenir.
- 4) **Location de la Salle des Fêtes : coût du chauffage** : Nous connaissons une période d'inflation, notamment sur l'énergie qui, comme pour les particuliers, n'est pas sans incidence sur les finances de la commune. Afin d'intégrer ce paramètre dans le prix de location de la Salle des Fêtes, la décision est prise de lui ajouter désormais une ligne «chauffage» pour la période du 15 octobre au 15 avril, de 50 € pour la grande salle et de 25 € pour la salle du haut.
- 5) **Repas cantine** : Dans le même ordre d'idées, notre fournisseur API qui nous avait appliqué des tarifs en hausse au 1^{er} septembre, nous a signifié une nouvelle augmentation de 8 centimes par repas début janvier. Si l'on tient compte par ailleurs de la hausse des salaires du personnel en charge de la cantine, la participation de la commune est passée de 16 000 € environ à plus de 21 000 € et la question se pose de réajuster en conséquence le coût pour les familles. Après débat le conseil décide de surseoir et de reporter la décision à la prochaine rentrée.
- 6) **Acquisition de terrains** : La commune est propriétaire du terrain en contrebas de la place de la mairie et d'un autre sous le parking du restaurant qui pourraient être utilisés comme aire de jeux ou autre. Afin d'établir une communication entre les deux, nous avons procédé à l'achat d'une parcelle à notre voisin sur une dizaine de mètres le long de la goutte. Par la même occasion nous avons régularisé une situation anormale depuis des décennies en lui rachetant également les quelques mètres carrés qui constituent le trottoir devant la mairie.
- 7) **Aménagement du terrain face au restaurant** : Ce terrain qui jouxte celui sous le parking du restaurant a été défriché récemment par les soins de notre employé municipal. Nous allons y aménager un chemin d'accès pour la future aire de jeux dont il est question ci-dessus.
- 8) **Aménagement du terrain en face de l'école** : Il verra prochainement l'installation de deux tables de pique-nique : Le choix du conseil s'est arrêté sur du mobilier en résines polymères imputrescibles.
- 9) **Avance de trésorerie au budget ombrière** : Une régularisation de 0,56€ s'avère nécessaire pour équilibrer le budget ombrière pour l'année écoulée (qui était incomplète rappelons-le). Une avance de 100 € lui est accordée pour éviter que cet incident ne se renouvelle.
- 10) **Point sur l'achat du fonds de commerce du restaurant** : il est retardé pour des problèmes de procédure qui ont été évoqués lors du conseil mais devrait être finalisé prochainement.
- 11) **Questions diverses** : Notre secrétaire Kathleen Pencalet nous quitte à la fin du mois pour cause de réorientation de carrière. Nous sommes en recherche de candidatures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

Le Maire
Pierre VERDIER

Le secrétaire
Michel PONCHON